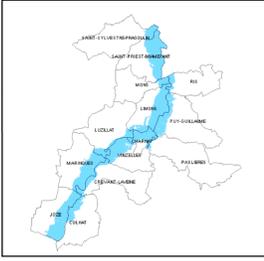




LEMINISTRE DE L'ÉQUIPEMENT  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DU PUY DE DÔME

Direction départementale des territoires

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS  
PREVISIBLES D'INONDATION (PPRNI)  
DE L'ALLIER DES PLAINES



Plan du zonage réglementaire

PLANCHE 05

Annexé à l'arrêté préfectoral  
n°: 13.02.163

*Signature*  
Nicolas FOUZOU

PRESCRIPTION DU P.P.R.N.P.i.: 15 novembre 2010

DOSSIER APPROUVE

LEGENDE

- Limites de communes
- Inondés au pas de 1.00 m
- Inondés au pas de 0.25 m
- Limite du mobile hydraulique

Territoire dont l'occupation du sol est réglementée au titre du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation

zones urbaines et centres urbains

champs d'expansion des crues

Aléa Fort	R	R
Aléa Moyen	O	R
Aléa Faible	O	R



Echelle : 1/5000 ème

Avertissement

Le parcelaire ne figure qu'à titre indicatif  
comme élément de repérage.

Seules la carte réglementaire et la photo aérienne  
sont calées dans le même référentiel.

Sources : IGN BD Carto, IGN BD Ortho 2009, DGI Cadastre  
Modélisation numérique des écoulements : DLCE  
Elaboration cartographique : DDT 63 / SPAR BPR

